



Accord a l'amiable passation de bail

Par **bbcoz**, le **20/12/2008** à **16:37**

Bonjour,

J'etais locataire d'un appartement en colocation. J'ai quitté l'appartement fin aout en ayant déposé mon préavis en juillet. Dans cet appartement, il y avait deux mois de préavis. J'ai appelé l'agence qui m'a dit que ce préavis pouvait être écourté à l'amiable si une nouvelle locataire se présentait avant la fin du préavis, soit le 30 septembre.

Une nouvelle locataire s'est effectivement présenté et a demandé d'entrer dans l'appartement le 15 septembre. Mon bail aurait du finir le 14 et le sien commencer le 15, selon l'accord avec l'agence. J'avais quitté l'apparement fin aout et la nouvelle locataire devait faire son etat des lieux d'entrée le 10 en meme temps que mon état des lieux de sortie.

Au 1er septembre, l'agence m'a prélevé la totalité du loyer mois de septembre. Je les ai appelé et ils m'ont proposé de me rembourser la moitié du mois de loyer (car il y avait méprise) ou bien de m'arranger avec la nouvelle locataire pour qu'elle me verse directement la moitié du loyer du mois de septembre. La nouvelle locataire a immédiatement accepté. C'était donc regle a l'amiable. Finalement, elle est arrive dans l'appartement le 24 septembre et son bail a commence au premier octobre. Elle m'a envoye par cheque la somme due.

Fin octobre, je n'avais toujours pas reçu le cheque. J'ai contacte mon ancienne colocataire pour qu'elle le signal a la nouvelle colocataire qui m'a affirme par mail que le cheque avait ete encaisse le 14 octobre sur un compte desormais ferme et donc anonyme. J'ai alors demandé conseil a mon banquier qui m'a dit qu'aucun compte n'était anonyme et qu'elle devait raconte des histoire. Je lui ai donc demande la copie du cheque encaisse pour porter plainte pour escroquerie et recuperer mon cheque.

Au bout de deux mois d'échange de mails et de démarches, elle m'a dit que le cheque lui

avait ete retourne par courier depuis longtemps et qu'elle l'avait detruit... et elle refuse de me renvoyer l'argent.

Puisque son bail commence officiellement le 1er octobre, elle dit ne rien me devoir. J'ai appelé l'agence et eux comme mon ancienne colocataire se souviennent tres bien de cette accord moral qui nous liait. Les mails echange peuvent ils faire foi ?

Ai je une chance de revoir mon demi loyer ? Y a til des poursuites peu couteuses envisageables ?

En vous remerciant par avance de tous les renseignement que vous pourriez me fournir.